DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
55, Boulevard Diderot,
CS 22305,
75610 Paris Cedex 12

Pour nous contacter :

Concours.statutaires.sap@aphp.fr

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE-HÔPITAUX DE PARIS
DEPARTEMENT DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES
Service Concours statutaires

Le Directeur Général de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique, notamment en son article 93 ;

Vu le décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2020-569 du 13 mai 2020 relatif aux modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emplois, de niveau supérieur ou de catégorie supérieure, en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés ;

Vu le décret du 04 juillet 2022 portant nomination du Directeur Général de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris ;

Vu l'arrêté DG n°75-2022-07-05-00012 du 5 juillet 2022 modifié fixant la liste des Pôles d'intérêt commun de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris ;

Vu l'arrêté directorial n°75-2025-06-13-00014 du 16 juin 2025 modifié fixant la liste des directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris ;

Vu l'arrêté directorial modifiant l'arrêté n°75-2022-07-05-00013 du 5 juillet 2022 portant délégation de signature aux Directeurs des pôles d'intérêt commun de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris ;

Vu l'arrêté directorial du 26 décembre 2022 relatif aux missions et à l'organisation de la Direction des Ressources Humaines de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris ;

Vu l'arrêté directorial du 6 juillet 2023 relatif aux missions et à l'organisation de la Direction des Ressources Humaines de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris ;

Vu l'arrêté n° ANA 401 2025 05 0007 du 11 juin 2025 portant nomination de Monsieur Marc BERTRAND-MAPATAUD, à compter du 16 juin 2025 en tant que Directeur des Ressources Humaines ;

Le Directeur des Ressources Humaines entendu,

ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE PARIS

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
55, Boulevard Diderot,
CS 22305,
75610 Paris Cedex 12

Pour nous contacter :

Concours.statutaires.sap@aphp.fr

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Une commission est constituée à l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris pour apprécier l'aptitude professionnelle des fonctionnaires BOETH pour l'accès par voie de détachement aux cadres d'emplois mentionnés ci-dessous.

ARTICLE 2 : les emplois ouverts par la voie du dispositif dérogatoire de détachement des fonctionnaires BOETH sont fixés selon le tableau ci-dessous : **soit 41 emplois**

	GHU Centre	GHU Mondor	GHU PSSD	GHU Saclay	GHU Sorbonne	GHU Nord	Hôpital Marin Hendaye	HAD	Siège	DRCI	DSN	ACHAT	CFDC	Total
Ingénieur Hospitalier en Chef											1	1		2
Ingénieur Hospitalier			1		1				1					3
Animateur	1													1
Assistant Médico Administratif	3	1		1	2			3	2	1			2	15
Attaché d'Administration Hospitalière											1			1
Technicien Hospitalier		3	2	1			1	1			1			9
Adjoint des Cadres Hospitaliers		2	1		1	1			4				1	10
	4	6	4	2	4	1	1	4	7	1	3	1	3	41

ARTICLE 3 : La commission mentionnée à l'article 1, chargée d'apprécier l'aptitude professionnelle des fonctionnaires BOETH pour l'accès dérogatoire par voie du détachement aux cadres d'emplois susmentionnés, est composée de la façon suivante :

- **La présidente de la commission** : Hélène COULONJOU, Directrice
- **La représentante du maintien dans l'emploi** : Salma BENATALLAH - CPRP Nord Université Paris Cité Hôpital Saint Louis
- **La représentante DRH** : Géraldine HELLO, Référente Conseils de discipline ; Département de Gestion des Personnels - DRH AP-HP.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
55, Boulevard Diderot,
CS 22305,
75610 Paris Cedex 12

Pour nous contacter :

Concours.statutaires.sap@aphp.fr

ARTICLE 4 : La période d'inscription est fixée du 1er octobre 2025 au 03 novembre 2025.

Les inscriptions seront reçues par télé-inscription via le site internet de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (*https://concours.aphp.fr*), à compter du 1er octobre 2025, 7 heures (heure de Paris) jusqu'au 03 novembre 2025, 14 heures (heure de Paris).

Les candidats devront télétransmettre les pièces justificatives jusqu'au 03 novembre 2025 à 14 heures (heure de Paris).

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle devra être téléversé au plus tard le 03 novembre 2025 à 14 heures (heure de Paris), sur la plateforme DISPOSE de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris. Ces derniers recevront un lien par mail pour accéder à la plateforme.

Le formulaire nécessaire à la constitution du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle est inclus dans la documentation du concours. Ce formulaire est également disponible en version remplissable sur le site *https://concours.aphp.fr*.

Toute communication du service concours à destination du candidat (suivi du dossier, convocations aux épreuves, résultats) s'effectuera par le biais de l'accès sécurisé du candidat consultable depuis le site internet *https://concours.aphp.fr*. Le candidat est informé qu'il doit consulter régulièrement son accès sécurisé.

Tous les renseignements complémentaires pourront être communiqués sur simple demande par courriel auprès du service concours de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris.

ARTICLE 5 : A l'appui de sa demande, le candidat doit joindre les pièces suivantes :
Un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre
Un état signalétique des services publics accompagné de la fiche du poste occupé :
AAH : 3 ans de services publics.
ACH, AMA, TH, Ingénieur, Animateur : 4 ans de services publics.
Ingénieur en chef : 5 ans de services publics

Un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle du candidat dont les rubriques mentionnées en annexe au présent arrêté sont dûment remplies et accompagnées des pièces justificatives correspondant à cette expérience professionnelle et, le cas échéant, aux actions de formations suivies par le candidat ;
Une copie du document en cours de validité permettant de justifier que l'agent correspond à l'une des catégories :

- *Travailleur handicapé reconnu par la CDAPH ;*
- *Titulaire d'une rente attribuée au titre d'accidents ou de maladies professionnelles ;*
- *Titulaire d'une pension d'invalidité ;*
- *Titulaire d'une pension militaire d'invalidité ou de victime de guerre ;*
- *Sapeur-pompier volontaire titulaire d'une pension d'invalidité ;*
- *Titulaire de la carte « mobilité inclusion » avec mention « invalidité »*
- *Titulaire de l'allocation aux adultes handicapés.*

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
55, Boulevard Diderot,
CS 22305,
75610 Paris Cedex 12

Pour nous contacter :

Concours.statutaires.sap@aphp.fr

ARTICLE 6 : Les étapes du recrutement.

La 1ère phase du recrutement consiste en une sélection des candidats sur dossier. Elle se déroulera du 04 novembre au 10 novembre 2025

La liste des candidats retenus pour un entretien sera mise en ligne à partir du 10 novembre 2025 sur le site internet : *https://concours.aphp.fr.* Les candidats recevront une convocation uniquement par mail, si leur dossier a été retenu pour l'entretien oral.

La 2ème phase du recrutement consiste en un entretien avec la commission précisée à l'article 3, pour les candidats retenus sur dossier. Cette phase se tiendra entre le 24 et le 28 novembre 2025.

ARTICLE 7 : Le Directeur des Ressources Humaines assurera l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 30 septembre 2025

Pour le Directeur Général,
Pour le Directeur des Ressources Humaines empêché,
SIGNE
Pour le Directeur du Département Développement des compétences
L'Adjointe au Directeur
Marine LAMOLIE